Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / ÎLOT				
surface d'emprise au sol [m2]	min.	max.	min.	max.
surface du scellement du sol [m2]	min.	max.	min.	max.
type de toiture	–	max.	min.	max.

surface du lot / de l'îlot [ares]
surface constructible brute [m2]
type et nombre de logements
nombre de niveaux
type, disposition et nombre des constructions — hauteur des constructions [m]

Délimitation du PAP et des zones du PAG

délimitation du PAP

délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

terrain existant

terrain remodelé

Nombre de niveaux

I, II, III,... nombre de niveaux pleins
+1,2,...R nombre d'étages en retrait
+1,2,...C nombre de niveaux sous combles
+1,2,...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

ho-x hauteur à la corniche de x mètres
ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
hf-x hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

oc constructions en ordre contigu
onc constructions en ordre non contigu
x-mi x maisons isolées
x-mj x maisons jumelées
x-mb x maisons en bande

Types et nombres de logements

x-u x logements de type unifamilial
x-b x logements de type bifamilial
x-c x logements de type collectif

Formes de toiture

tp toiture plate
fx (y%-z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé pour autant que la surface construite brute du projet l'autorise
alignement obligatoire pour dépendances
limites de surfaces constructibles pour dépendances
limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

lot projeté — îlot projeté

terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

min x% — pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction

x% | y% — pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction

x% — pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

espace vert privé

espace vert public

aire de jeux ouverte au public

espace extérieur pouvant être scellé

voie de circulation motorisée

espace pouvant être dédié au stationnement

chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne

voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

haie projetée / haie à conserver

muret projeté / muret à conserver

Servitudes

servitude de type urbanistique

servitude écologique

servitude de passage

élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales

canalisation pour eaux pluviales

canalisation pour eaux usées

fossé ouvert pour eaux pluviales

Légende complémentaire

niveau dalle (à titre indicatif)

canalisation pour eaux mixtes existante

canalisation pour eaux pluviales existante

chemin rurale

LOT 1	4.28 ares		
–	150	–	332
237	1-mj	–	1-u
tp	ha-11.00	–	II+1R

LOT 2	3.92 ares		
–	150	–	332
237	1-mj	–	1-u
tp	ha-11.00	–	II+1R

LOT 3	4.00 ares		
–	150	–	258
250	1-mj	–	1-u
tp	ha-10.50	–	II+1R

LOT 4	4.05 ares		
–	115	–	240
203	1-mj	–	1-u
tp	ha-10.50	–	II+1R

LOT 5	4.11 ares		
–	115	–	240
203	1-mj	–	1-u
tp	ha-10.50	–	II+1R

LOT 6	5.36 ares		
–	115	–	240
203	1-mj	–	1-u
tp	ha-10.50	–	II+1R

LOT 7	7.82 ares		
–	189	–	418
308	1-mi	–	1-u
tp	ha-10.50	–	II+1R

LOT 8	4.61 ares		
–	160	–	320
251	1-mi	–	1-u
tp	ha-10.50	–	II+1R

COUPE 1 - 1

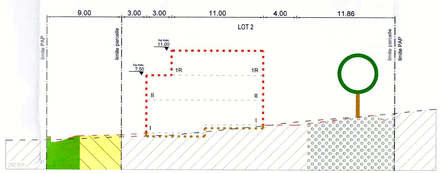

COUPE 2 - 2

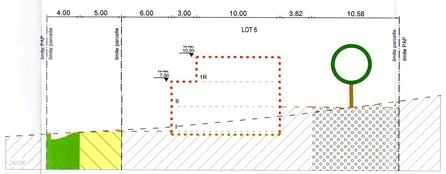

COUPE 3 - 3

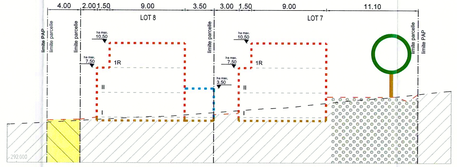

COUPE 4 - 4

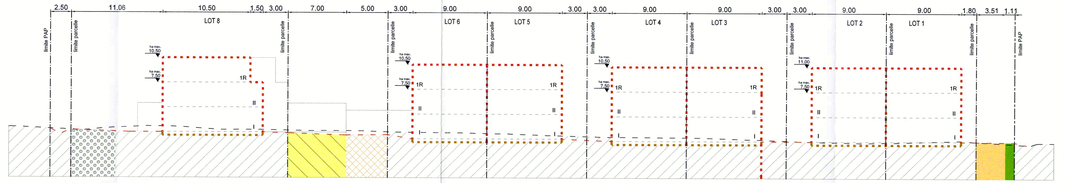

Référence : 2179617/PC
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du : 05.09.2020
La Ministre de l'Intérieur
Taina Bofferding

N° CAD :

INDICE	DESSINE	DATE	CONTROLE	MODIFICATION	N° CAD. 181038-1-01h.dwg
h	MWE	08.01.2020	MUR	Modifications	
g	PBU	04.10.2019	MUR	Modifications	
f	MWE	06.09.2019	MUR	Modifications	
e	MWE	21.07.2019	MUR	Modifications	
d	PBU	21.05.2019	MUR	Modifications	

M. OUVRAGE : KIRI INVEST — Dessiné par : RHO — Date : 27/07/2018 — Signature :

PROJET : P.A.P. "Eweschbour" à Kayl — Contrôlé par : MWE — Date : 27/07/2018 — Signature :

OBJET : PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER — Responsable : MUR — Date : 27/07/2018 — Signature :

bEST INGENIEURS-CONSEILS
Bureau d'Etudes et de Services Techniques
2, rue des Sapins L-2513 Senningerberg
Tél. : 349090 Fax: 349433
E-mail : best@best.lu

Echelle : 1/250

N° DU PLAN : 181038-1/01h